

Charte d'utilisation des ressources documentaires

Insermbiblio est la bibliothèque numérique de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Elle met à disposition de ses lecteurs une collection riche de plusieurs milliers de revues, d'*ebooks*, de vidéos, de bases de données, d'outils bibliographiques et bibliométriques.

Négociées et financées par l'Inserm, ces ressources sont exclusivement réservées aux seuls membres et structures de l'Institut. Leur utilisation est soumise à réglementation conformément aux dispositions des licences contractuelles signées avec les éditeurs, de la charte de l'Inist-Cnrs hébergeur de notre serveur, et de la charte déontologique du réseau RENATER – Réseau national de Télécommunications pour l'Enseignement et la Recherche. Leur accès nécessite une procédure d'authentification.

PROCÉDURE D'ACCÈS

- L'accès aux ressources documentaires s'effectue depuis le portail *Insermbiblio*, à l'adresse suivante : <https://insermbiblio.inserm.fr>
- Il est exclusivement réservé aux ayants droit de l'Inserm.
- Conformément à la liste référentielle établie par la direction de l'Institut, sont considérés comme ayants droit :
 - toute structure Inserm – centre de recherche, unité, équipe labellisée, CIC, US ;
 - tout agent figurant au profil d'une structure Inserm, quels que soient son statut, sa fonction ou son appartenance – Inserm, Cnrs, université, centre hospitalier ou autre organisme ;
 - tout agent Inserm affecté à une structure autre que l'Inserm – agent "hors site".
- L'accès est réglementé par une procédure d'authentification permettant à tout utilisateur un accès distant aux ressources en ligne – i.e. indépendante de la reconnaissance individuelle d'une adresse IP, institutionnelle ou non.
- Cette procédure d'authentification s'effectue *via* l'adresse de messagerie Inserm prénom.nom@inserm.fr, associée à un mot de passe personnel

- Tout ayant droit – tel que défini ci-dessus – bénéficie automatiquement d'une adresse de messagerie Inserm, y compris les post-doctorants, doctorants, CDDs et étudiants en master 2 (stage de 6 mois) figurant sur le profil de l'unité.

NB. L'attribution d'une adresse de messagerie Inserm aux étudiants en master 1 (stage de trois mois minimum) n'est pas automatique. Le directeur de structure doit en faire la demande expresse en remplissant un formulaire d'ouverture de compte (cf. ci-dessous). L'étudiant disposera d'une adresse de messagerie Inserm provisoire dotée d'une date d'expiration, ou à défaut d'un code spécifique temporaire, placés dans les deux cas sous la responsabilité directe du directeur de structure.

☞ Pour toute demande de réactivation d'un compte Inserm ou de réinitialisation du mot de passe, veuillez vous adresser au responsable du service informatique de la direction régionale (DR) à laquelle vous êtes affilié(e)

☞ Pour toute demande d'ouverture d'un compte Inserm, veuillez remplir le formulaire d'inscription suivant : <https://fiche-info.inserm.fr/inscription>.

- Tout ayant droit s'engage à conserver le code attribué strictement personnel et confidentiel.
- Tout ayant droit s'engage à signaler toute tentative de violation de son compte dès qu'il en a connaissance.

CHARTE D'UTILISATION ET RÉGLEMENTATION

- L'usage des ressources documentaires Insermbiblio est strictement limité aux activités professionnelles de recherche et d'enseignement, à des fins non-commerciales.
- Les ayants droit sont autorisés à :
 - accéder, consulter, et visualiser les produits souscrits ;
 - télécharger, imprimer, stocker les produits souscrits en quantité raisonnable, dans les limites d'un usage personnel et non commercial ;
 - exporter, diffuser, fournir des copies papier ou électronique, et partager les produits souscrits exclusivement aux ayants droit ou utilisateurs autorisés de l'Inserm, dans les limites d'un usage rationnel, personnel et non commercial.
- Les ayants droit ne sont pas autorisés à :
 - modifier, traduire ou créer une œuvre à partir des produits souscrits ;
 - enlever ou modifier les mentions de copyright ;
 - dupliquer l'intégralité d'un livre, d'une revue, ou d'une base de données, sauf s'il s'agit d'extractions partielles, dans les limites d'un usage à des fins d'illustration ou de démonstration, à la condition expresse d'une mention claire de la source ;

- utiliser des robots d’indexation, des moteurs de recherche et programmes de téléchargement automatisé, ou autres dispositifs servant à récupérer et extraire de façon continue et automatique les produits souscrits. À cet égard, il est indispensable de paramétrer en conséquence les outils de gestion bibliographique – *EndNote, Zotero, Papers* –, afin d’éviter toute activité susceptible d’être perçue comme abusive de la part des éditeurs (activité de type robotique).
- Toute utilisation anormale ou abusive des ressources documentaires en ligne de l’Inserm par un ayant droit ou une structure donnera lieu à la fermeture immédiate du compte concerné.

RECOMMANDATIONS À LIRE AVANT TOUTE UTILISATION DU PORTAIL INSERMBIBLIO

✓ Rupture temporaire d’accès : téléchargements excessifs

L'accès aux ressources documentaires de l’Inserm est soumis à certaines dispositions établies par les éditeurs :

- Afin d’éviter l’attaque de logiciels malveillants de type robotique, la taille de téléchargement par unité de temps et par code – code équipe ou identifiant de messagerie Inserm – est fixée à 500 Mo/heure.
- Au-delà de cette limite, les éditeurs procèdent à une coupure générale du portail documentaire, interdisant l’accès de leurs ressources à l’ensemble de la communauté scientifique de l’Inserm. Dans certains cas, une suspension définitive de l’abonnement peut être appliquée.
- Une mesure de sécurité a donc été mise en place par l’Inist-Cnrs, hébergeur du portail Insermbiblio, en amont de cette procédure éditoriale.
- Dès que la limite de téléchargement autorisée est atteinte, un message automatique est généré vous informant d’une « *restriction temporaire de téléchargements* ».
- Cette restriction est limitée au seul code – code équipe* ou identifiant de messagerie Inserm – ayant déclenché l’alerte.
** i.e. seuls les ayants droit de l’équipe, ou de la structure, utilisant le même code d’accès sont affectés, contrairement à la coupure générale pratiquée par l’éditeur et pénalisant tout l’Institut.*

>>> Cette restriction est temporaire. L’accès au portail – via l’identifiant incriminé – est rétabli automatiquement dans un délai de deux heures au maximum.

À NOTER

Nous vous prions instamment d'être particulièrement vigilants concernant l'utilisation des logiciels et autres outils bibliographiques – *Zotero, EndNote, Papers*.

Perçu comme une activité robotique par les éditeurs, y compris par PubMed, le téléchargement automatique de références bibliographiques, de documents, revues et articles par des logiciels bibliographiques est totalement interdit.

Veillez à les paramétrer correctement afin d'éviter tout téléchargement excessif pouvant entraîner une coupure totale d'accès au site de l'éditeur – cf. rubrique *Outils de gestion bibliographique* sur le site Insermbiblio.

✓ Erreur d'authentification

Si vous recevez un des messages suivants

- « *Les informations transmises n'ont pas permis de vous authentifier* »
- « *Vous n'êtes pas autorisé car vous n'avez pas les droits* »

>>> Vous devez effacer les mots de passe enregistrés et vider le cache du navigateur.

La procédure à suivre est la suivante selon votre navigateur :

❖ Mozilla Firefox :

- > En haut à droite ouvrir le « Menu » ☰, puis cliquer sur « Options » ;
- > À gauche, cliquer sur la rubrique « Vie privée et sécurité » ;
- > Sous la section « Cookies et données de sites », sélectionner « Effacer les données » et cocher « Cookies » et « Contenu Web en cache » ;
- > Sous la section « Identifiants », cliquer sur « Identifiants enregistrés » ;
- > Sélectionner les mots de passe à effacer et cliquer sur « Supprimer ».

Pour certaines versions de Firefox, pour vider le cache :

- > Ouvrir le « Menu » ☰, puis cliquer sur « Options » ;
- > À gauche, cliquer sur la rubrique « Avancé », et sélectionner l'onglet « Réseau » ;
- > Sous la section « Contenu Web en cache », cliquer sur « Vider maintenant ».

❖ Internet Explorer :

- > Dans l'angle supérieur droit, ouvrir le menu « Outils » ⚙ ;
- > Cliquer sur « Options Internet », puis onglet « Général » ;
- > Dans la section « Historique de navigation », cliquer sur « Supprimer » ;
- > Sélectionner les éléments d'intérêt et cliquer sur « Supprimer » ;

Vider le cache :

- > Dans l'angle supérieur droit, ouvrir le menu « *Outils* »  ;
- > Cliquer sur « *Options Internet* », puis onglet « *Général* » ;
- > Dans la section « *Historique de navigation* », cliquer sur « *Paramètres* » ;
- > Dans la nouvelle fenêtre, cliquer sur « *Caches et bases de données* » ;
- > Désactiver la case « *Autoriser les caches et bases de données du site web* » ;

❖ **Google Chrome,**

- > Dans l'angle supérieur droit, ouvrir le  , et cliquer sur « *Paramètres* » ;
- > Dans la section « *Mots de passe et formulaires* », cliquez sur « *Gérer les mots de passe* » ;
- > Sous « *Mots de passe enregistrés* », cliquer sur « *Supprimer* ».

Vider le cache :

- > Dans l'angle supérieur droit, ouvrir le  ;
- > Cliquer sur « *Plus d'outils* », puis « *Effacer les données de navigation* » ;
- > Sélectionner les éléments et cliquer sur « *Effacer les données de navigation* » ;
- > N'oubliez de cocher « *Images et Fichiers en cache* ».